

EDITO

A l'heure où est écrit cet éditto, le budget pour 2025 vient d'être voté et il n'est pas fait pour nous rassurer.

Tout d'abord, la rigueur sociale est toujours à l'ordre du jour et impactera les plus défavorisés.

Ensuite, nous constatons, à la vue de la composition du nouveau gouvernement, que le ministère du logement n'est pas un ministère de plein exercice, quand on sait la place du logement dans la vie de chacun, et plus particulièrement, le logement social. Les premières mesures envisagées ne sont pas à la hauteur.

L'élargissement du prêt à taux zéro donne l'illusion d'un accès simplifié à la propriété mais risque d'entraîner les bénéficiaires vers le surendettement.

Le plafonnement de la RLS, ne répond pas à notre demande d'abrogation et l'attribution de véritables moyens pour la construction et la rénovation.

La baisse du taux du livret A qui devrait mécaniquement entraîner la baisse du taux d'emprunt des crédits souscrits par les bailleurs auprès de la CDC. Nous réclamons que cette baisse aboutisse également à la baisse des loyers.

Le transfert de la charge de la garantie des loyers impayés sur les locataires, un surcoût pour les locataires en difficulté.

Ces mesures ne répondent pas à la crise du logement et nous continuons donc à réclamer :

- la construction de logements
- l'éradication des passoires thermiques
- la lutte contre les expulsions locatives
- la protection de l'épargne populaire.

INFOS RESEAU

Cérémonie des Voeux 2025 de la CNL 31

Le 25 janvier, la CNL31 a présenté ces voeux aux nombreux adhérents, au cours d'un moment convivial.



DATES A RETENIR

- Permanences à la fédération chaque mercredi de 14h à 17h
- Permanences à la mairie de Castanet les 1er et 3ème mercredi du mois.
- Samedi 29 mars 2025 à 9h, Conseil fédéral élargi en AG à la fédération.

VIE DES COLLECTIFS

A l'honneur ce mois ci, le collectif de la **résidence Lavidalie** avec lequel la CNL31 a obtenu du bailleur, l'utilisation d'un local collectif résidentiel. Ce collectif pourra désormais organiser ses réunions avec les locataires de la résidence.

CONSO

Conseils pour les cuisinières et cuisiniers

Attention aux ustensiles de cuisine en téflon

Une de nos adhérentes raconte : « J'ai mis de l'huile à chauffer dans une poêle en Téflon, à la chaleur l'huile s'est enflammée, pas longtemps, mais ce qui a eu, malgré tout, pour conséquence de déposer de la suie sur les murs de ma cuisine et de mon appartement ».

Bon à savoir :

Les ustensiles de cuisine tels que poêles, casseroles, en téflon se détériorent au fil de leur utilisation et peuvent être dangereux pour la santé.

Attention :

Il est conseillé de ne pas les chauffer à plus de 230° C. La surchauffe du téflon provoque des émanations corrosives toxiques qui peuvent affaiblir le système immunitaire et augmenter le risque de développer des maladies cardiovasculaires, des cancers.

Si vous continuez à utiliser les ustensiles en téflon, évitez de les gratter pour enlever les débris. Se servir d'une spatule en bois pour les conserver le plus longtemps possible.

Alors que les ustensiles en inox et en fonte sont faits pour durer longtemps, ceux antiadhésifs ou en céramique doivent idéalement être remplacés tous les 2 à 3 ans.

Quand se débarrasser des ustensiles en Téflon ?

Dès que vos ustensiles en téflon sont rayés, il faut les mettre dans un circuit de recyclage adapté.

